ABONNEMENT ANNUEL XXXX 50 F

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67070 STRASBOURG-CEDEX

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP20-1-75222998

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative – 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. 34-14-63 - Poste 93

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n° 36 Le 15 Janvier 1975

CAMPAGNOL DES CHAMPS

Malgré un automne fortement pluvieux, les campagnols des champs restent encore très actifs dans les secteurs contaminés où la lutte n'a pas été menée méthodiquement.

Actuellement, ils se cantonnent essentiellement dans les talus, mais restent nombreux dans les prairies non inondables.

Nous insistons sur la nécessité de contrôler les populations de campagnols des champs et de renouveler la lutte avec le plus grand soin si besoin est.

En effet, la période de reproduction des campagnols s'échelonne de la mi-janvier à la fin juin avec une période moins intense en arrière-saison. Une femelle est fécondable dès le 3ème mois et porte 20 jours. On compte 5 à 8 portées par an de 5 à 11 petits chacune, mâles et femelles étant à peu près également répartis. Même en tenant compte des destructions opérées par leurs ennemis naturels (neige, inondations, oiseaux de proie, corbeaux, reptiles, petits carnassiers), on estime qu'un couple de campagnols peut, en une saison, donner naissance de 150 à 200 individus.

Dans une région de cultures où l'on compte 100 campagnols à l'hectare en décembre ou en janvier, on risque donc d'en trouver 7 à 10 000 après la moisson si aucun traitement n'a été effectué.

La lutte doit donc être organisée avec autant de soin dans les cultures peu infestées que dans les zones de forte pullulation.

Toutes les surfaces envahies doivent être traitées sans oublier les friches, les talus, les bordures de routes et de voies ferrées, les lisières de bois, qui constituent des foyers permanents d'infestation.

Pour que la lutte soit efficace, les traitements doivent être effectués simultanément dans tout le territoire d'une commune ou d'un même groupe de communes infestées. L'ensemble de la zone doit être traité en quelques jours.

CAMPAGNOL TERRESTRE

La sécheresse de l'été a également été favorable à l'activité des campagnols terrestres. Ce sont surtout dans les vergers de pommier que des dégâts sont à craindre cet hiver (pivot central rongé en forme de poignard). Ce campagnol n'étant pas granivore (les grains empoisonnés sont inefficaces), la lutte contre ce rongeur reste difficile. En-dehors du piègeage, nous signalons que les cartouches ARREX donnent de bons résultats.

.../...

Pour être efficaces, les cartouches doivent être placées dans les galeries de descente situées généralement à l'un des bords de la "taupinière" créée par le campagnol terrestre. Ouvrir la galerie avec beaucoup de soin afin d'éviter de la boucher par écoulement de terre, introduire la cartouche préalablement allumée, recouvrir aussitôt d'un morceau de papier fort, puis de terre que l'on tassera légèrement avec le pied. Le gaz dégagé étant très toxique (phosphure d'hydrogène), ne pas opérer dans le sens du vent. Intervenir de préférence lorsque le sol est légèrement humide.

/ LE DESHERBAGE CHIMIQUE DES ARBRES FRUITIERS /

PLANTATION DE POMMIERS ET DE POIRIERS

Le producteur dispose aujourd'hui, d'un nombre relativement important d'herbicides qu'il peut employer sans risque pour les pommiers et les poiriers. Son choix sera fonction des adventices qu'il désire éliminer.

1) Destruction des mauvaises herbes annuelles

La lutte contre ces indésirables peut être réalisée soit par des traitements préventifs avec des herbicides rémanents tels que la simazine ou le diuron, soit par des interventions curatives avec des herbicides à action limitée dans le temps comme les colorants, le diquat ou le paraquat.

* Dans un verger installé depuis quatre ans, il est préférable d'utiliser un herbicide de longue durée, appliqué en fin d'hiver, juste avant le départ de la végétation, après une préparation correcte du sol par une façon culturale superficielle.

La simazine s'emploie, en première année, à raison de 5 kg de m. a./ha, le diuron à 4 kg de m. a./ha.

Les années suivantes, des traitements d'entretien seront réalisés aux doses de 2 à 3 kg de m. a./ha pour la simazine et 2,5 kg pour le diuron.

Le poirier montrant une plus grande sensibilité aux triazines, la simazine devra être appliquée seulement à 2 kg de m. a./ha à partir de la seconde année.

* En culture nouvellement implantée ou s'il n'y a pas eu de traitements avant le départ de la végétation, une intervention pourra être faite :

- sur des herbes jeunes par l'application de colorants nitrés à base de dinitrocrésol, à raison de 5 kg de m. a./ha,

- sur des plantes bien développées, avec le diquat, le paraquat (plus actif contre les graminées) à 0,8 kg de m. a./ha ou une association de diquat et paraquat (surtout efficace contre les dicotylédones).

L'efficacité de ces herbicides se manifeste uniquement sur les mauvaises herbes présentes au moment des traitements et n'empêche pas la levée de nouvelles adventices.

2) Lutte contre les plantes vivaces

Dans un verger sur lequel les plantes vivaces sont installées depuis plusieurs années, les interventions précédentes sont généralement insuffisantes. Il faut alors envisager des traitements spécifiques.

a) lutte contre les graminées (chiendent)

On pourra faire appel au dalapon à la dose de 8 kg de m. a./ha ou à l'aminotriazole à 5 à 6 kg de m. a./ha. Il faudra toujours utiliser ces graminicides en période de végétation active du chiendent.

Attention : En ce qui concerne l'aminotriazole, la réglementation ne permet de l'utiliser qu'entre la récolte et la nouaison. Pour le dalapon, ne pas l'appliquer sur sol nu. L'utiliser seulement sur plantations âgées de quatre ans.

.../...

ANNEXE AU BULLETIN N° 36 - SPECIAL "PEPINIERES - HORTICULTURE"

/ CHANCRES DU PEUPLIER /

Les deux maladies les plus graves qui menacent les peupleraies de notre région sont provoquées par un champignon, Dothichiza populae, et par une bactérie, Aplanobacterium populi.

DOTHICHIZA POPULAE

Agent de la maladie cryptogamique la plus redoutable actuellement, tant en pépinières que sur les jeunes plantations ; à l'état endémique en France, notamment dans le nord-est, ce champignon atteint plus particulièrement les peupleraies de fond de vallée où les gelées sont toujours plus accentuées, et les peupleraies des sols mal drainés, asphyxiants (couche de Gley).

La première manifestation de l'attaque se traduit par l'apparition, sur l'écorce, de taches déprimées de dimensions variables, de teinte marron-clair, virant au brun et même au noir par endroits.

Au stade plus avancé, l'écorce se soulève par suite de la formation de pustules noirâtres, en cercles concentriques, de 1 à 2 mm de diamètre. De celles-ci s'échappent plus tard, par temps humide, principalement en mars-avril, des masses glaireuses de couleur crème. Les rameaux attaqués et le plant dépérissent plus ou moins rapidement. Les atteintes débutent généralement sur les cicatrices foliaires, à l'aisselle des rameaux et au niveau de toute blessure de l'écorce (plaies de taille).

Parmi les cultivars utilisés en France actuellement, le "Robusta" apparaît comme étant le plus sensible et le "I 214" le plus résistant.

Un champignon voisin, Cytospora chrysosperma se différencie du précédent par les exsudats jaune-orange qui s'échappent des pustules. D'autre part, il ne s'installe que sur des plants déjà fortement affaiblis par d'autres causes.

La lutte directe contre Dothichiza, à l'aide de fongicides cupriques, est d'un effet incertain. En revanche, l'efficacité de la lutte indirecte est largement prouvée :

- utiliser uniquement des plants sains et vigoureux,
- éviter les blessures au cours du transport,
- planter aussitôt après l'arrachage, de préférence au printemps, dans de bonnes conditions, dans des sols et des stations convenables,
- soigner particulièrement les élagages, en respectant le bourrelet de la base du rameau,
- couper et brûler sur place les rameaux ou les plants atteints,
- éventuellement, tremper les boutures dans des produits à base de colorants nitrés (DNOC - DNBP) ou de mancozèbe,
- travail profond du sol - lutte contre la sécheresse et l'excès d'humidité,
- les façons culturales se traduisent toujours par une action favorable sur le végétal qui se trouve ainsi dans de meilleures conditions pour lutter efficacement contre le parasite.

.../...

371

CHANCRE SUINTANT OU CHANCRE BACTERIEN

Cette maladie est provoquée par une bactérie, Aplanobacterium populi Ride. Elle a déjà été observée dans le nord de la France, dès le lendemain de la guerre 1914-18. Elle faillit compromettre, entre les deux guerres, la populiculture, notamment dans la vallée de l'Oise.

Les peupliers "baumiers" et "régénérés" s'étaient avérés particulièrement sensibles dès le début de l'apparition de ce fléau. Le risque que celui-ci présente persiste au nord de la Loire, mais il est maintenant très réduit en raison de l'abandon en culture des clones sensibles dans les secteurs contaminés.

L'arrêté du 18 juin 1974 (J. O. du 28.6.1974) relatif à la lutte contre cette maladie, donne la liste des peupliers sensibles : Blanc du Poitou, Dorskamp, Grandis, I 45.51 et Rochester.

Leur culture est interdite dans les zones contaminées. De plus, l'arrêté précité stipule que la déclaration de la maladie et la lutte contre celle-ci sont obligatoires, qu'il s'agisse d'arbres isolés, d'arbres d'alignement ou d'arbres de peupleraies.

Les sujets atteints doivent être éliminés et les souches dévitalisées (la bactérie ne peut subsister sur les arbres morts).

Ces prescriptions ont déjà été portées à la connaissance de nos abonnés dans le bulletin n° 24 du 18.7.1974. Nous rappelons que le chancre suintant se manifeste au départ de la végétation, sur les jeunes rameaux, au niveau des cicatrices foliaires, par des craquelures et l'apparition d'un exsudat visqueux et blanchâtre, qui brunit avec le temps. Peu à peu, les chancres se transmettent de proche en proche pour atteindre le tronc.

La croissance de l'arbre est sensiblement ralentie et le bois considérablement déprécié au niveau des chancres qui peuvent apparaître n'importe où sur le tronc.

En période non-active, les bactéries demeurent sous le bourrelet cicatriciel et reprennent leur virulence au printemps suivant.

Outre les mesures susvisées, la défense contre ce fléau exige également l'élimination systématique des grisards et des trembles chancreux. Il est recommandé aussi, dans les plantations contaminées, de tailler en premier lieu les arbres sains, d'exécuter les élagages et émondages sans blesser les arbres, et enfin, d'effectuer un curetage et de traiter les plaies chimiquement sur les arbres peu atteints (de préférence en hiver, l'automne restant la période la plus propice à la contamination).

Remarques :

Ces informations sont extraites de la notice "Les Ennemis du Peuplier" (Bernard TARIS - 1966) - Editions Eyrolles - 61, Bd St-Germain - PARIS (5e).

Tout envoi d'échantillons douteux et de demande de renseignements sont à adresser :

- pour le secteur Alsace : Service de la Protection des Végétaux
Cité Administrative
67084 STRASBOURG CEDEX

- pour le secteur Lorraine : Service de la Protection des Végétaux
Cité Administrative
54043 NANCY CEDEX

P. KLEIN

Ingénieur en Chef
d'Agronomie

b) lutte contre les chardons et les liserons

La lutte pourra être réalisée soit en utilisant également l'aminotriazole dont l'efficacité sur liseron est cependant incomplète, soit en ayant recours au 2-4 D sel d'amine à raison de 1 kg de m. a./ha, appliqué en juillet-août, lorsque la végétation active des arbres fruitiers est pratiquement stoppée.

S'il s'agit uniquement de liserons, il est également possible de recourir à l'oxadiazon à la dose de 2 kg de m. a./ha.

3) Présence de mauvaises herbes annuelles et vivaces

Dans le cas où le verger est envahi à la fois par des mauvaises herbes annuelles et vivaces, deux solutions sont possibles :

a) effectuer :

- un traitement de fin d'hiver avec un herbicide rémanent : simazine ou diuron,

- une application en cours de végétation, soit au 2-4 D s'il s'agit de chardons et de liserons, soit au dalapon ou à l'aminotriazole s'il s'agit de chiendent.

b) utiliser une association à base de benzodiuron + aminotriazole + dalapon (ELDOL) à raison de 15 kg de produit commercial à l'ha (20 kg en sol argileux et compact), lorsque les mauvaises herbes atteignent 10 à 15 cm.

La deuxième année, le traitement d'entretien sera réalisé à une dose de 10 kg de produit commercial à l'ha.

Cette formulation contenant de l'aminotriazole, il est évident qu'elle ne peut être utilisée que depuis la récolte jusqu'à la nouaison. En outre, les plantations doivent être âgées d'au moins quatre ans.

Remarque : Ce dernier produit n'étant plus fabriqué depuis cette année, il a cependant été mentionné dans la mesure où les stocks ne sont pas encore épuisés.

(à suivre)

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :

C. GACHON
J. GENNATAS
C. JANUS

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "ALSACE et LORRAINE"

J. HARRANGER